



COMMUNE DE ST MARCELLIN EN FOREZ

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016

L'An deux mil seize, le jeudi 24 mars 2016 à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle voûtée, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Secrétaire de séance : Mme FAUVET

Présents : M. LARDON, Mme DE SIMONE, M. RODRIGUEZ, Mme DJOUHARA, M. AIVAZIAN, Mme DEGUIN, M. THOLOT, M. PASQUIER, Mme ASTIER, Mme CLUZEL, M. MEASSON, Mme CHARLES, Mme VALETTE, M. TETE, M. DE MAZENOD, Mme DEHAN, Mme PLUCHAUD, M. VILLARD, Mme SOLVIGNON, Mme FAUVET, M. JANIN, Mme GIBERT, Mme DACQUIN, M. GARBAY.

Absents excusés : M. GOUJON (pouvoir à M. LARDON), M. ECKERT (pouvoir à M. RODRIGUEZ), M. COMBETTE (pouvoir à M. JANIN)

Nombre de conseillers en exercice : 27

Ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2016

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 février 2016 est approuvé à l'unanimité des membres.

1- FINANCES – BUDGET COMMUNE – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2015

Sans la présence de M. le Maire, sorti de la salle et sous la présidence de M. Patrick AIVAZIAN, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget de la commune de l'exercice 2015, lequel peut se résumer ainsi :

En euros

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			70 203,66	
Opérations de l'exercice	3 170 709.47	3 617 624.18	1 201 731.26	1 239 687.73
TOTAUX	3 170 709.47	3 617 624.18	1 271 934.92	1 239 687.73
Résultats de clôture		+ 446 914,71	- 32 247,19	
.....				
Restes à réaliser			- 92 716.98	

Le Conseil Municipal, approuve à la majorité des membres, le compte administratif du budget communal de l'exercice 2015.

2- FINANCES – BUDGET COMMUNE – VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil municipal déclare à l'unanimité, que le compte de gestion du budget communal, dressé pour l'exercice 2015, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3- FINANCES – BUDGET COMMUNE – VOTE DE L’AFFECTATION DES RESULTATS DE L’ANNEE 2015

A l'unanimité des membres, le conseil municipal approuve le versement de l'excédent de fonctionnement du budget de la commune soit 446 914.71 €, à la section d'Investissement du budget primitif 2016.

4- FINANCES – BUDGET COMMUNE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L’EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres, les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif principal de l'exercice 2016 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes :

- à la somme de **3 429 710,68 €**, en section de fonctionnement,
- à la somme de **1 601 530,39 €**, en section d'investissement, comportant le report des restes à réaliser de l'exercice antérieur (montant : 156 200,98 € en dépenses et 63 484,00 € en recettes).

5- FINANCES – BUDGET EAU - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L’ANNEE 2015

Sans la présence de M. le Maire, sorti de la salle et sous la présidence de M. Patrick AIVAZIAN, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget de l'eau de l'exercice 2015, lequel peut se résumer ainsi :

En euros

LIBELLE	FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
	Dépenses déficit	ou	Recettes excédent	ou	Dépenses déficit	ou	Recettes excédent	ou
Résultats reportés							105 688,10	
Opérations de l'exercice	175 943,63		224 297,75		311 699,21		214 263,12	
TOTAUX	175 943,63		224 297,75		311 699,21		319 951,22	
Résultats de clôture.			+ 48 354,12				+ 8 252.01	
Restes à réaliser							8 324.54	

Le Conseil Municipal, approuve à la majorité des membres, le compte administratif du budget annexe de l'Eau de l'exercice 2015.

6- FINANCES – BUDGET EAU – VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L’EXERCICE 2015

Le Conseil municipal déclare à l'unanimité, que le compte de gestion du budget du service annexe de l'Eau, dressé pour l'exercice 2015, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7- FINANCES – BUDGET EAU – VOTE DE L’AFFECTATION DES RESULTATS DE L’ANNEE 2015

A l'unanimité des membres, le conseil municipal approuve le montant excédentaire en fonctionnement, soit 48 354,12 €, à affecter à la section d'Investissement du budget primitif 2016.

8- FINANCES – BUDGET DE L’EAU – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L’EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres, les sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe du service de l'eau de l'exercice 2016 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes :

- à la somme de **230 500 €**, en section d'exploitation,
- à la somme de **326 196,13 €**, en section d'investissement, comportant le report des restes à réaliser de l'exercice antérieur (montant : 3 765.46 € en dépenses et 12 090.00 € en recettes).

9- FINANCES – VOTE DES TAUX D’IMPOSITION 2016

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition votés en 2015.

Taxes	Rappel 2015
Taxe d'habitation	11,03 %
Taxe foncière (bâti)	22,67 %
Taxe foncière (non bâti)	41,21 %

10- FINANCES – VOTE DES SUBVENTIONS MUNICIPALES DE L'ANNEE 2016

A la majorité des membres par 20 voix pour, 7 n'ayant pas participé au vote (Mme SOLVIGNON, Mme CHARLES, Mme CLUZEL, M. GARBAY, M. VILLARD, M. ECKERT, M. JANIN, membres du comité directeur d'une association), le conseil municipal approuve les subventions à allouer aux associations marcellinoises, pour un montant global de 37 755 Euros.

11- FINANCES – RENONCIATION A UNE RECETTE DE TAXE D'URBANISME

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres, l'admission en non-valeur de la taxe d'urbanisme d'un montant de 2250 € due par une entreprise qui a fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire.

12- FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION A SOLLICITER AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE POUR LA VOIRIE COMMUNALE (CONSERVATION DU PATRIMOINE ROUTIER DES COMMUNES)

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la demande de subvention à solliciter auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de voirie pour des travaux d'entretien et de réfection des voies communales.

13- FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la demande de subvention à solliciter auprès du député Dino CINIÉRI au titre de l'enveloppe parlementaire, pour l'aménagement du Parc situé rue de la Marque.

14- FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la demande de subvention à solliciter auprès de la sénatrice Cécile CUCKIERMAN au titre de l'enveloppe parlementaire, pour les travaux de réfection du hall et de la salle de motricité de l'école maternelle,

15- FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la demande de subvention à solliciter auprès du sénateur Jean-Claude FRECON au titre de l'enveloppe parlementaire, pour l'installation de WC publics, Place du Docteur Villard.

16- FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la demande de subvention à solliciter auprès du sénateur Bernard FOURNIER, au titre de l'enveloppe parlementaire, pour la réhabilitation d'une partie de la Maison du XVème.

17- FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la demande de subvention à solliciter auprès du sénateur Maurice VINCENT, au titre de l'enveloppe parlementaire, pour l'acquisition d'une saleuse.

18- VIE MUNICIPALE - DESIGNATION REPRESENTANTS OMA

A la majorité des membres, l'Assemblée approuve la désignation de Marc COMBETTE, membre titulaire au sein du Comité directeur de l'Office Marcellinois d'Animation.

19- AFFAIRES SOCIALES - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE L'AMAD ET LA COMMUNE VISANT L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DU MICRO-FOYER LOGEMENT SITUÉ RUE DU DOCTEUR GUINARD

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir entre l'Association Maintien à Domicile (AMAD) et la commune concernant l'attribution des logements du micro-foyer logement en projet, rue du Docteur Guinard.

20- URBANISME - APPROBATION DE LA CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ ET L'EPORA

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres, la convention opérationnelle à intervenir entre la commune de St Marcellin en Forez, la communauté d'agglomération Loire Forez et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) dans le cadre de la requalification foncière de l'ilot du Couhard.

21- VOIRIE-RÉSEAUX - PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) – ZA LES PLANTÉES – Projet BERGERON

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres, la réalisation des équipements publics qui seront nécessaires à la construction de la SARL Bergeron à Trémoulin, avec prise en charge financière d'une partie de ces travaux par la SARL Bergeron dans le cadre d'une convention PUP à établir entre Loire Forez et la SARL Bergeron, et avec prise en charge financière d'une autre partie par des futures conventions PUP sur le périmètre élargi qui sera défini par Loire Forez et approuve l'avance financière de la Commune dans le cadre de ces travaux.

22- VOIRIE-RÉSEAUX – SIEL – AMENAGEMENT ZA DES PLANTÉES

A l'unanimité des membres, la commune a approuvé la réalisation des travaux d'aménagement de la Zone Artisanale des Plantées par le SIEL pour un montant de 10 830 € (desserte télécom).

23- MARCHÉS PUBLICS - SUPPRESSION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la suppression du règlement intérieur de la commande publique, avant la mise en place prochaine d'un nouvel outil simplifié pour le cadrage des procédures de la commande publique.

24- ENVIRONNEMENT - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE D'UN COMPOSTAGE PARTAGÉ - LOTISSEMENT LES VACHERES

A la majorité des membres, le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir entre la commune, la communauté d'agglomération Loire Forez, le bailleur Bâtir et Loger et l'association ASSEN concernant le partenariat pour le projet de compostage partagé (c'est-à-dire concernant plusieurs ménages) installé au lotissement les Vachères.

25- DECISIONS MUNICIPALES

Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 7 mai 2014 :

N° 2016_09

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien situé 1235 Chemin de Lachaud lieudit « Le Bachat » appartenant à Monsieur COQUILLE Emile

N° 2016_10

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien situé 36 Avenue de la Gare appartenant aux Cts GACHON.

N° 2016_11

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien situé 8 bis Avenue de la Gare appartenant à Madame RICHARD Valérie.

N° 2016_12

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien situé 10 bis Avenue de la Gare appartenant à Madame RICHARD Valérie.

N° 2016_13

Commande passée auprès de la société GEOLIS (42170 – St Just St Rambert), pour la division de la parcelle communale cadastrée AT 10 située aux Plantées, moyennant la somme de **1876,80 € TTC**.

N° 2016_14

Commande passée auprès de la société EGAUD JARRY (42680 – St Marcellin en Forez), pour l'installation de deux hublots supplémentaires à détection automatique à l'Ecole mixte 1 (Complément éclairage de l'escalier principal) moyennant la somme de **523,20 € TTC**.

N° 2016_15

Commande passée auprès de l'entreprise FAVERJON (42680 – St Marcellin en Forez), pour le remplacement d'une lucarne au Pôle Social, moyennant la somme de **750,00 € TTC**.

N° 2016_16

Commande passée auprès de la société VILVERT MATERIAUX (42600 – Montbrison), pour l'achat de matériaux d'isolation, moyennant la somme de **924,31 € TTC**.

N° 2016_17

Commande passée auprès de l'entreprise MENUISERIE DESCOURS LAURENT (42210 – Unias), pour l'installation d'un volet roulant pour isoler le poste de surveillance de la vidéoprotection, moyennant la somme de **778,80 € TTC**.

N° 2016_18

Commande passée auprès de l'entreprise BEG (42160 – St Cyprien), pour la pose et raccordement d'interrupteurs différentiels et leur raccordement aux installations de vidéoprotection, moyennant la somme de **754,69 € TTC**.

N° 2016_19

Commande passée auprès de l'entreprise GED EVENT, (42000 – St Etienne), pour l'achat de 4 nouveaux chapiteaux parapluie afin de pouvoir les prêter aux associations, moyennant la somme de **1948,80 € TTC**.

N° 2016_20

Commande passée auprès de l'entreprise SAMIA DEVIANNE (34510 – Florensac), pour l'achat de 10 nouvelles tables et 20 bancs pliants afin de pouvoir les prêter aux associations, moyennant la somme de **1857,60 € TTC**.

N° 2016_21

Commande passée auprès de l'entreprise CONDAMIN (42952 – St Etienne), pour procéder au marquage au sol afin de sécuriser la voirie communale, moyennant la somme de **2604,00 € TTC**.

N° 2016_22

Commande passée auprès de l'entreprise SEDI Equipement (42450 – Sury le Comtal), pour le renouvellement du matériel utilisé pour les élections mais aussi l'acquisition de nouveaux dans le cadre de la création d'un quatrième bureau de vote, moyennant la somme de **3468,78 € TTC**.

N° 2016_23

Commande passée auprès de l'entreprise SEDI Equipement (42450 – Sury le Comtal), pour le renouvellement des urnes utilisées pour les élections qui ne sont plus conformes à la législation en vigueur et l'acquisition d'une nouvelle urne dans le cadre de la création d'un quatrième bureau de vote, moyennant la somme de **767,04 € TTC**.

N° 2016_24

Commande passée auprès de l'entreprise SEDI Equipement (42450 – Sury le Comtal), pour l'achat d'équipement pour les écoles (écussons, drapeaux français et européen) indispensable à la bonne application de la loi PEILLON relative à la refondation de l'école de la République, moyennant la somme de **475,56 € TTC**.

N° 2016_25

Commande passée auprès de l'entreprise JS CONCEPT (42270 – St Priest en Jarez), pour l'achat d'un panneau « Salle Bernard Rouby » pour poser sur le bâtiment de la Salle des spectacles, moyennant la somme de **476,40 € TTC**.

N° 2016_26

Commande passée auprès de l'entreprise SARL MENUISERIE GENEVRIER, (42163 – Andrézieux-Bouthéon) relative à l'achat de volets pour l'appartement de l'ancienne mairie, moyennant la somme de **3 834,00 € TTC**.

N° 2016_27

Commande passée auprès de l'entreprise TOLERIE FOREZIENNE, (42160 – Bonson), pour l'achat d'un sticker à apposer sur une lame signalétique permettant d'indiquer « Restaurant La Fontaine », moyennant la somme de **120,00 € TTC**.

N° 2016_28

Commande passée auprès de l'entreprise JS CONCEPT (42270 – St Priest en Jarez), pour l'achat de mâchoires de fixation pour les nouveaux panneaux indicateurs du nouveau sens de circulation du centre bourg, moyennant la somme de **312,00 € TTC**.

N° 2016_29

Commande passée auprès de l'entreprise VEOCLEAN (42170 – St Just St Rambert), pour l'achat une nouvelle auto-laveuse pour remplacer le matériel usé, moyennant la somme de **10 629,60 € TTC**.

N° 2016_30

Commande passée auprès de l'entreprise SAINT ETIENNE BUREAU (42160 – Andrézieux-Bouthéon), pour l'achat de vestiaires neufs pour le nouveau bâtiment des services techniques, moyennant la somme de **2 982,63 € TTC**.

N° 2016_31

Commande passée auprès de l'entreprise MONEY DISTRIBUTION (42160 – Andrézieux-Bouthéon), pour l'achat de rondins de bois pour créer de nouveaux bacs à fleurs dans le but de remplacer ceux en noisetier situés dans la cour arrière de l'école mixte 2, Rue de la Paix et ceux derrière l'église, moyennant la somme de **1815,70 € TTC**.

N° 2016_32

Commande passée auprès de l'entreprise JS CONCEPT (42270 – St Priest en Jarez), pour l'achat de panneaux de signalisation pour le nouveau sens de circulation du centre bourg, moyennant la somme de **4 995,00 € TTC**.

N° 2016_33

Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur un bien situé 12 chemin du Mas appartenant à Mme ROUBY Anne-Marie

N° 2016_34

Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur un bien situé 21 Ter route de la Lande appartenant à Monsieur et Madame BONVILLE Lionel

26- INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

- Approbation à la majorité des membres, d'un dédommagement d'un montant de 400 € à verser à Monsieur BEGON pour l'exploitation des terres appartenant aux conjoints BAROUX MAUGUIN VOUTAT qui vont être rachetées par la commune dans le cadre du projet des jardins familiaux au Placier.

- Point sur le **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

- Reconstitution du dispositif des **chantiers éducatifs** pour cette année 2016 (20 jeunes âgés entre 16 et 25 ans seront tirés au sort pour un travail d'une durée de 34 heures en mairie, services techniques ou écoles). L'information sera diffusée sur le KI KAN KOI.

Dates à retenir :

- Une dictée intergénérationnelle est organisée le **dimanche 3 avril 2016 à 15 heures à la Salle Bernard Rouby**.

- Mise en place par la municipalité d'une activité destinée aux enfants âgés de 0 à 3 ans avec les assistantes maternelles : **Lecture d'histoires par une conteuse à la bibliothèque le mercredi 27 avril 2016 à 10 heures**.

- **Nettoyage de la commune** : le **samedi 4 juin 2016** matin en collaboration avec l'accueil Jeunes, les CMEJ et l'ASSEN (qui fournit les gants)

- Prochains **Conseils Municipaux** : **Mercredi 27 avril 2016 à 20h00 – Jeudi 26 mai 2016 à 20h00**

St Marcellin en Forez, le 31/03/2016

Le Maire,
Eric LARDON

